Comptabilité - Réalisation de deux prêts «Projet Urbain» auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

1 698 000 F pour l'aménagement de la rue Gounod (2ème tranche) dans le cadre du DSQ Palente - Les Orchamps
1 693 300 F pour la construction d'un passage piétons inférieur secteur de Coubertin dans le cadre du DSQ Montrapon - Fontaine-Écu

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon avait établi en septembre 1992 un dossier afin de compléter le financement nécessaire à la 2^{ème} tranche de l'aménagement de la rue Gounod et à la construction du passage piétons inférieur secteur Coubertin par deux prêts spécifiques à taux intéressant 7 % appelés prêts «Projet Urbain».

Par lettre du 4 janvier dernier, la Caisse des Dépôts et Consignations nous a informés que notre demande de prêts avait reçu un avis favorable de M. le Préfet à hauteur de :

- . 1 698 000 F pour l'aménagement de la rue Gounod,
- . et 1 693 300 F pour le passage piétons de la place Coubertin.

Sur le plan technique, ces deux projets consistent en :

- Aménagement de la rue Gounod (2ème tranche)

Il s'agit de la poursuite des travaux réalisés en 1991, sur la partie de rue comprise entre les rues Ravel et Berlioz. La partie d'aménagement de la première tranche est maintenue, à savoir : construction de places de stationnement derrière les habitations au Nord, et réorganisation de l'espace plus urbain devant les bâtiments au Sud.

Coût estimé des travaux : 2 650 000 F

- Construction d'un passage inférieur pour piétons secteur de Coubertin

Cet ouvrage dénivelé construit sous le boulevard Churchill permet la liaison des piétons en toute sécurité, entre les quartiers Nord de la Bouloie et de l'Observatoire à forte densité de population, et les quartiers Sud de Coubertin où des activités commerciales, culturelles et sportives se sont développées. Cette réalisation est un point fort du DSQ.

Coût estimé des travaux : 2 900 000 F

Pour le financement de ces deux opérations, la Ville de Besançon réaliserait auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations deux emprunts pour un montant global de 3 391 300 F dont les caractéristiques seront les suivantes :

- taux fixe 7 %,
- remboursement en 10 ans par annuités constantes.

A cet effet, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Député-Maire à signer le contrat réglant les conditions de ces prêts et la ou les demandes de réalisation de fonds et à opérer les transferts nécessaires à la réalisation de cette opération :

- en recettes :

- * transférer :
 - . 1 698 000 F du 925.0/16.89146.20200 au 908.0/161.88026.20200
 - . 1 693 300 F du 925.0/16.89146.20200 au 908.0/161.85117.20200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.